Commission des biens culturels du Québec

Rapport annuel de gestion 2009-2010

Québec

Commission des biens culturels du Québec

Rapport annuel de gestion 2009-2010

Québec

Une publication
de la Commission des biens culturels du Québec
Rédaction : Jacques Saint-Pierre
Graphisme : Les Dompteurs de Souris
Impression : Les Impressions Stampa
Photos au sol : Sylvie Lacroix, sauf indication contraire
Photos aériennes : Pierre Lahoud

Dépôt légal – 2010
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-58682-1
ISSN 1706-8363

© Gouvernement du Québec – 2010

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction, par quelque procédé que ce soit, et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation de la Commission des biens culturels du Québec.

Madame Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 7.11 de la Loi sur les biens culturels, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de gestion de la Commission des biens culturels du Québec pour l'exercice financier 2009-2010.

Espérant que vous y trouverez tous les renseignements nécessaires, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Yves Lefebvre
Québec, 29 juin 2010

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration attestant la fiabilité des données 7

Message du président 8

Présentation de la Commission des biens culturels du Québec 10

Membres de la Commission des biens culturels du Québec 11

Réalisations 2009-2010 12

Perspectives 2010-2011 16

Bilan des recommandations 17

Bilan des activités des comités 18

Calendrier des réunions 19

Ressources humaines 19

Ressources financières 20

Annexe 1
Résumé de la Loi sur les biens culturels 21

Annexe 2
Plan d'action de développement durable : bilan de la première année 22

La Commission des biens culturels du Québec se conforme aux prescriptions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Elle se conforme aussi à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, en prenant des mesures raisonnables sur demande d'une personne handicapée désirant avoir accès à un document produit par l'organisme ou demandant à se faire entendre par son comité d'audition. Elle souscrit donc à la politique de l'Office des personnes handicapées intitulée *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*.

De plus, la Commission des biens culturels du Québec adhère à la *Stratégie gouvernementale de développement durable*.

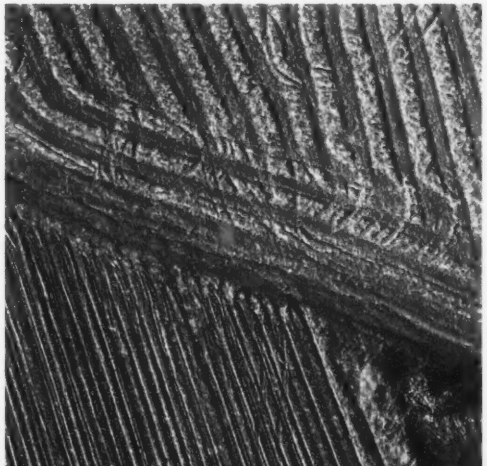

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles y afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2009-2010 de la Commission des biens culturels du Québec :

- décrivent fidèlement les réalisations et les activités de l'organisme ;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2010.

Le président,

Yves Lefebvre
Québec, 29 juin 2010

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Rigueur et ouverture sont deux principes clés qui guident les membres de la Commission dans leur rôle de conseillers de la ministre.

Rigueur pour se porter garants d'une application stricte de la loi afin d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine et des archives dans le respect des intentions du législateur. Ouverture afin de promouvoir une évolution harmonieuse et intelligente de ce patrimoine dans le respect des principes modernes de développement durable.

Les statistiques présentées dans ce rapport annuel de gestion illustrent bien la prédominance de ce rôle de conseiller de la Commission. Quelque 600 avis ont en effet été formulés à la ministre au cours de la dernière année. Plus de la moitié de ces avis concernaient l'autorisation de travaux sur des bâtiments protégés ou situés dans une aire de protection. Les autres, soit quelque 260 avis, portaient sur des demandes de permis de recherche archéologique, de restauration de biens mobiliers et de dépôt d'archives.

Toutes les activités ainsi que tous les projets amorcés en cours d'exercice concourent à l'accomplissement de cette fonction conseil qui constitue le fondement de la mission de la Commission. Dans cette perspective, la Commission appuie ses conseils, avis et recommandations sur quatre piliers :

L'expertise de ses membres. Les douze membres de la Commission des biens culturels constituent un bassin d'expertise de haut niveau provenant de plusieurs domaines d'activités professionnelles, de divers milieux et régions. Ils ont en commun leur passion pour le patrimoine et une profonde connaissance des enjeux qui s'y rattachent. Je saisis cette occasion pour les remercier de leur engagement. Je souhaite de plus souligner la nomination de deux nouveaux membres en cours d'année, soit M^me^ Catherine Arseneault, ethnologue, et M. Hébert Dufour, éducateur et muséologue. Ces derniers succèdent à MM. Jean Brown et Martin Bouffard que je remercie bien sincèrement pour leur dévouement et leur précieuse collaboration.

Les études. Afin de refléter l'état le plus avancé des connaissances, la Commission initie certaines études qui lui servent à parfaire sa propre expertise, toujours dans cette même perspective de formuler les conseils judicieux et bien documentés. Je souligne plus particulièrement la parution du second tome « Empreintes & mémoire » qui retrace l'évolution de trois arrondissements historiques de la ville de Québec, soit Sillery, Beauport et Charlesbourg. Cette publication est le fruit d'une collaboration des Publications du Québec, de la Ville de Québec et du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

La connaissance et la compréhension des enjeux nationaux et régionaux en matière de patrimoine culturel. Cet aspect fondamental permet à la Commission de formuler ses avis en appliquant des principes et critères généraux à des situations particulières qui peuvent varier d'un lieu à l'autre. Les 17 auditions de citoyens et les deux missions réalisées en région, soit en Montérégie et au Saguenay, ont permis d'éclairer la Commission sur plusieurs enjeux, tant nationaux que régionaux. Ainsi, une mission de deux jours au village historique de Val-Jalbert au Saguenay aura permis de mieux comprendre les interventions en cours et projetées pour mettre en valeur ce joyau du patrimoine.

Les bonnes pratiques. La Commission s'oblige à se maintenir à la fine pointe de la connaissance. L'expérience des autres, ici ou à l'étranger, constitue une source précieuse de perfectionnement continu. Sociétés savantes, organisations internationales et milieux universitaires sont autant de sources dont s'inspire la Commission pour intégrer les meilleures pratiques dans sa propre activité. C'est ainsi que des membres ont participé, en 2009-2010 à divers congrès, colloques et tables de concertation.

La fin de l'année fut notamment marquée par l'échéance du mandat de M. Mario Dufour à titre de président de la Commission et la nomination de M^me^ Ann Mundy au poste de vice-présidente.

Je me fais ici le porte-parole de mes collègues membres de la Commission des biens culturels pour remercier M. Mario Dufour. Il a insufflé à la Commission cette rigueur et cette ouverture qui nous guident dans notre rôle de conseiller de la ministre. Je remercie également notre équipe administrative qui facilite avec compétence et courtoisie les travaux de la Commission.

Enfin, je souhaite à M^me^ Mundy autant de plaisir et de satisfaction dans sa nouvelle fonction que j'en ai moi-même dans mon nouveau rôle de président.

Le président,

Yves Lefebvre

PRÉSENTATION DE LA COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC

Mission

Créée en vertu de la Loi sur les biens culturels, la Commission soutient la responsabilité de la ministre en ce qui concerne la conservation, l'enrichissement et la transmission du patrimoine du Québec.

La Commission est un organisme consultatif dont le rôle s'articule autour de trois fonctions, soit celles d'aviser, de conseiller et d'auditionner. Elle donne des avis et conseille la ministre au regard de la Loi sur les biens culturels et de la Loi sur les archives. Par ses études et ses recherches, elle développe son expertise en s'inspirant des grands courants de pensée en matière de patrimoine culturel et en adaptant les principes reconnus internationalement à la réalité québécoise. Enfin, elle entend des individus ou des groupes à l'occasion d'auditions privées, de consultations publiques, de tournées régionales et de représentations.

Vision

La Commission se fait promotrice d'un patrimoine dynamique, respectueux des cultures qu'il représente et catalyseur de l'amélioration du cadre de vie.

Structure

La Commission relève de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Elle est formée de douze membres nommés par le gouvernement du Québec. Le président et la vice-présidente occupent leur poste à temps plein. Choisis en vertu de la pertinence de leur formation, de leur expérience et de leur réseau, les membres de la Commission sont représentatifs des besoins du milieu.

La Commission compte quatre comités permanents : le comité des avis étudie les demandes de permis pour les travaux sur des bâtiments protégés ou situés dans une aire de protection et pour les recherches archéologiques ; le comité d'audition ; le comité de conservation des biens mobiliers et le comité des archives.

MEMBRES DE LA COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC

Yves Lefebvre, M.A.P.
Président de la Commission
Mandat : 07-03-2010 au 06-03-2015

Anne Carrier
Architecte
Présidente du cabinet
Anne Carrier architectes, Lévis
Mandat : 24-01-2001 au 16-10-2010

Malaka Ackaoui
Architecte paysagiste
et urbaniste
Associée chez WAA inc.
Mandat : 17-10-2007 à 16-10-2010

Serge Filion, Urbaniste
Membre du collège des Fellows de l'Institut canadien
des urbanistes (1999) et membre émérite
de l'Ordre des urbanistes du Québec (2009)
Mandat : 19-12-2007 au 18-12-2010

Claude Provencher
Architecte
Provencher Roy + associés architectes
Mandat : 12-12-2007 au 11-12-2010

Catherine Arseneault
Ethnologue
Mandat : 22-04-2009 au 21-04-2012

Ann Mundy, MBA
Vice-présidente de la Commission
Mandat : 06-04-2010 au 25-01-2012

France Vanlaethem Ph. D.
Directrice des études supérieures en architecture moderne
et patrimoine
Université du Québec à Montréal
Mandat : 24-01-2001 au 16-10-2010

Denis Boucher
Historien
Gestionnaire aux programmes culturels et patrimoniaux
Ville de Rivière-du-Loup
Mandat : 17-10- 2007 au 16-10-2010

Juan Manuel Martinez
Diplômé architecte
Directeur des programmes
Organisation des villes du patrimoine mondial
Mandat : 17-10-2007 au 16-10-2010

Christine Cheyrou
Historienne et historienne de l'art
Directrice-conservatrice
Musée des Ursulines de Québec
Mandat : 31-01-2008 au 30-01-2011

Hébert Dufour
Éducateur et muséologue
Mandat : 20-05-2009 au 19-05-2012

Monsieur Mario Dufour a présidé la Commission jusqu'au 6 mars 2010, alors que Monsieur Yves Lefebvre a assumé la vice-présidence jusqu'à cette date.

Au cours de l'exercice 2009-2010, la Commission a siégé à 12 reprises et les divers comités ont tenu séance à 65 occasions.

RÉALISATIONS 2009-2010

La Commission des biens culturels du Québec a été fort active au cours de l'année qui a été marquée notamment par le dépôt du projet de loi sur le patrimoine culturel. Ce projet de loi présenté par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M^me^ Christine St-Pierre, propose une réforme en profondeur de la façon d'aborder la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine au Québec. Dans ce nouveau contexte, la mission de la Commission sera encore mieux définie et son rôle conseil s'exercera notamment sur les grands enjeux reliés au patrimoine culturel tel qu'il est défini dans le projet de loi. Une définition beaucoup plus inclusive qui comprend personnages, lieux et événements historiques, documents, objets, immeubles et sites patrimoniaux, paysages culturels patrimoniaux et patrimoine immatériel.

Recommandations et avis

En vertu de son mandat, la Commission a fourni des recommandations sur la reconnaissance et le classement de biens culturels, elle a émis divers avis pour des travaux touchant des biens classés ou situés dans des arrondissements historiques ou naturels ou encore dans des aires de protection, elle a donné des avis portant sur la restauration de biens mobiliers, en plus d'avoir analysé plusieurs demandes reliées à l'émission de permis de recherche archéologique et à la gestion des archives.

C'est ainsi que six monuments historiques, dont trois ponts couverts, et un bien historique ont obtenu un statut juridique en 2009-2010. Parmi les dossiers d'importance, soulignons le classement de la maison Félix-Leclerc à Vaudreuil-Dorion. La valeur patrimoniale de la maison repose notamment sur son association avec Félix Leclerc dont l'œuvre a marqué de façon significative la chanson québécoise. Félix Leclerc a habité la maison de 1956 à 1966. Le comité des avis de la Commission a analysé, quant à lui, plus de 600 demandes au cours de l'exercice. En vertu de la Loi sur les archives, la Commission a également analysé divers dossiers concernant des dépôts d'archives et demandes d'agrément de services d'archives privées. La répartition détaillée de ces dossiers apparaît à la section « Bilan des activités ».

Auditions et tournées régionales

La Commission a tenu 17 auditions privées de citoyens ou groupes de citoyens de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Verchères, Calixa-Lavallée et l'île d'Orléans. Elle a aussi effectué deux tournées régionales, une en Montérégie et l'autre au Saguenay, dans le but de formuler à la ministre des avis éclairés et bien documentés. La mission au village historique de Val-Jalbert aura notamment permis à la Commission de mieux comprendre les enjeux reliés à la mise en valeur de cet important site patrimonial.

Manuel Mendo

En résumé

7	recommandations relatives à l'attribution de statuts juridiques
3	recommandations fixant la juste valeur marchande de dons à des musées
367	avis émis pour des travaux touchant des biens classés ou situés dans des arrondissements historiques ou des aires de protection
147	avis pour des demandes de permis de recherche archéologique
114	avis concernant des demandes de permis de restauration de biens mobiliers
5	avis sur des demandes de dépôt d'archives
17	auditions privées

Colloques, séminaires, conférences

Les membres de la Commission ont participé à différents colloques, séminaires et conférences sur le patrimoine.

Le président a assisté au colloque « Des couvents en héritage », qui s'est tenu à Montréal et à Québec. De plus, il a été invité à prononcer l'allocution d'ouverture à la rencontre annuelle de Mission patrimoine religieux et a donné, en collaboration avec Nathalie Hamel, consultante en patrimoine, une conférence sur les grands projets immobiliers au 77e congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS).

Serge Filion, commissaire et urbaniste, a participé à titre privé, au 10e congrès annuel de l'Organisation des villes du patrimoine mondial, qui s'est tenu à Quito, Équateur. Il a saisi l'occasion pour y distribuer deux récentes publications de la CBCQ, soit *l'Étude d'impact patrimonial, un outil pour la gestion du changement* ainsi que le *Guide pratique*.

Le vice-président s'est rendu, quant à lui, à la 5e rencontre internationale des jeunes chercheurs en patrimoine, à Rimouski.

Par ailleurs, la Commission continue d'être représentée à la Table de concertation du Mont-Royal.

Études et recherches

La Commission a publié, en cours d'année, l'ouvrage de sensibilisation « Empreintes & mémoire, les arrondissements historiques de Sillery, Beauport et Charlesbourg ». Ce deuxième tome fait suite à la parution, en 2007, du livre « Empreintes & mémoire, l'arrondissement historique du Vieux-Québec ».

Publié en collaboration avec les Publications du Québec et le soutien financier de la Ville de Québec et du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), ce livre abondamment illustré retrace l'évolution des trois autres arrondissements historiques situés dans la ville de Québec et présente les empreintes historiques qui y demeurent visibles aujourd'hui.

La Commission a par ailleurs poursuivi son programme d'études et de recherches prévu dans son plan stratégique.

- *L'étude d'impact patrimonial, guide pratique*

  Dans le prolongement de *L'étude d'impact patrimonial : un outil pour la gestion du changement*, parue en novembre 2008, la Commission a publié un guide méthodologique qui présente les différentes étapes de réalisation d'une étude d'impact patrimonial dans le contexte québécois. Comme son titre l'indique, il s'agit d'un guide pratique qui pourra servir de référence aux consultants, aux gestionnaires du patrimoine, aux initiateurs de projets et aux municipalités. Le document complète l'outil de référence et s'adresse à tous les intervenants appelés à prendre des décisions en vue d'assurer la conservation du patrimoine culturel du Québec.

- *L'utilisation des immeubles classés monuments historiques comme lieux de tournage cinématographique ou télévisuel*

  Réalisée en collaboration avec le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, cette étude identifie, en fonction de critères économiques et techniques (par exemple la qualité du rendu à l'écran), les immeubles classés monuments historiques les plus aptes à être utilisés comme lieux de tournage par des productions cinématographiques et télévisuelles québécoises, canadiennes ou étrangères.

- *Patrimoine moderne*

  Réalisé en collaboration avec l'UQÀM et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, ce projet vise à faire découvrir le patrimoine architectural et bâti moderne du Québec par la publication d'un ouvrage de synthèse abondamment illustré. Le premier volet du livre proposera une mise en perspective historique de ce patrimoine, de même qu'une illustration de certains de ses éléments les plus remarquables à l'échelle des régions du Québec. Le second fera le bilan des actions qui ont contribué depuis une quinzaine d'années à sa sauvegarde et qui constituent un réservoir d'expériences précieuses.

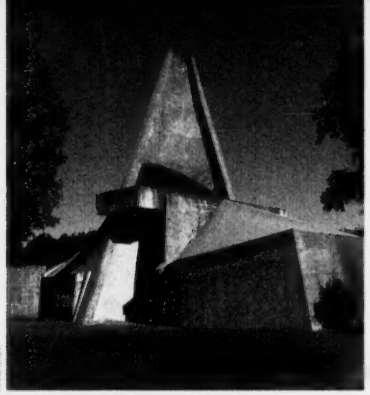

MCCCF

- *Insertion architecturale en milieu patrimonial*

  Confiée à la firme Patri-Arch, cette étude a pour but de concevoir une approche capable d'orienter les projets d'insertion en milieu patrimonial. S'appuyant sur un constat de la situation concernant les préceptes internationaux en matière d'intervention sur le patrimoine bâti et l'état actuel de la pratique architecturale québécoise en la matière, l'analyse portera sur un corpus de projets locaux et internationaux.

- *Perception des citoyens de Beauport envers leur arrondissement historique*

  Cette étude géosymbolique s'inspire d'une enquête similaire effectuée pour l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans dans le cadre d'un mémoire de maîtrise. Dirigée par le professeur Mario Bédard de l'UQÀM, elle a pour objectif de déterminer, dans le cas de Beauport, la perception que les résidents ont de leur environnement et des conditions associées au statut d'arrondissement historique.

Site Internet

Le site Internet de la Commission des biens culturels a reçu en moyenne près de 3 300 visites par mois entre le 1er avril 2009 et le 31 mars 2010. Les visiteurs proviennent en très grande majorité du Canada. La France vient au deuxième rang. Le site permet la consultation des études réalisées par la Commission au fur et à mesure de leur publication. Ces études sont accessibles aux personnes handicapées ayant un logiciel de reconnaissance vocale.

Plan d'action de développement durable

La Commission a adhéré à la Stratégie gouvernementale de développement durable en adoptant un Plan d'action de développement durable qui s'étend sur cinq ans. Des gestes concrets ont déjà été posés afin de promouvoir l'action responsable et favoriser l'engagement.

MCCCF

PERSPECTIVES 2010-2011

En attendant l'adoption de la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel, la Commission continuera d'assumer les responsabilités qui lui sont dévolues par la Loi sur les biens culturels. Ainsi, en vertu de son rôle de conseiller de la ministre, elle procédera à l'analyse des demandes d'avis qui lui seront soumises. Elle entendra aussi tous les citoyens ou groupes de citoyens qui lui présenteront une demande d'audition. Enfin, la Commission cherchera à renforcer ses liens avec le milieu du patrimoine dans un souci de mieux comprendre les enjeux.

Au cours des dernières années, la Commission a contribué à la réflexion sur l'identification et la préservation du patrimoine, élaboré des outils de gestion des biens et des espaces protégés, participé à des échanges sur les préoccupations actuelles en ce domaine dans le cadre de réunions, colloques et congrès scientifiques. Elle entend poursuivre cette action dans les études en cours et celles qui seront entreprises, afin de continuer à développer son expertise.

Conformément à son plan d'action, la Commission inscrira ses interventions dans la perspective du développement durable en s'attachant à sensibiliser davantage à l'importance du patrimoine culturel, sous ses multiples formes, comme héritage collectif à préserver au bénéfice des générations futures. Facteurs de développement économique, la préservation et la mise en valeur du patrimoine représentent des moyens de participer à la protection de l'environnement, en gérant les ressources de façon responsable.

MCCCF

BILAN DES RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui sont publiées ici concernent uniquement les dossiers pour lesquels la décision de la ministre était connue au 31 mars 2010.

Attribution d'un statut juridique

Date de la recommandation	Désignation du bien et emplacement	Statut du bien	Typologie du bien protégé
25-03-09	Maison Félix-Leclerc, Vaudreuil-Dorion	Classement	Monument historique
22-05-09	Pompe à incendie Silsby (1876), Saint-Jean-sur-Richelieu	Classement	Bien historique
30-06-09	Mausolée des Évêques-de-Trois-Rivières, Trois-Rivières	Classement	Monument historique
30-06-09	Pont de Saint-Edgar, New Richmond	Classement	Monument historique
30-06-09	Pont de Routhierville, MRC de la Matapédia	Classement	Monument historique
30-06-09	Pont Turcot, Très-Saint-Sacrement	Classement	Monument historique
30-09-09	Maison Drouin, Sainte-Famile	Classement	Monument historique

Exemption de gain en capital pour l'aliénation de biens culturels

Date de la recommandation	Organisme accrédité ou agréé	Nombre de biens
29-07-09	Musée du Bas-Saint-Laurent	1
13-11-09	Musée du Bas-Saint-Laurent	6
16-12-09	Musée du Bas-Saint-Laurent	1

BILAN DES ACTIVITÉS DES COMITÉS

Établis en vertu de l'article 7.5 de la Loi sur les biens culturels, les comités de la Commission sont formés *ad hoc* parmi les personnes désignées, dépendamment de la nature des dossiers et de la disponibilité des individus.

Composition des comités	Comité des avis			Conservation des biens mobiliers	Archives	Auditions	
	Qc	Mtl	Archéo.			Qc	Mtl
Mario Dufour*	■	■	■	■	■	■	■
Yves Lefebvre	■	■	■	■	■	■	■
Anne Carrier	■					■	
France Vanlaethem		■					■
Serge Filion	■	■				■	■
Claude Provencher		■					■
Christine Cheyrou				■	■		
Hébert Dufour	■	■				■	■
Gisèle Piédalue, archéologue			■				
Laurier Lacroix, historien de l'art				■			
Cynthia Savard, archiviste					■		

*Jusqu'au 6 mars 2010.

Demandes d'avis	Total
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	1
Bas-Saint-Laurent	3
Capitale-Nationale	163
Chaudière-Appalaches	11
Côte-Nord	2
Estrie	
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	63
Laval, Laurentides, Lanaudière	5
Mauricie–Centre-du-Québec	39
Montérégie	18
Montréal	50
Outaouais	
Saguenay–Lac-Saint-Jean	12
Total	**367**

Demandes de permis de recherche archéologique	Total
Est du Québec	61
Ouest du Québec	66
Nord du Québec	15
Ensemble du territoire	5
Total	**147**

Autres demandes	Total
Restauration de biens mobiliers	114
Agrément de dépôts d'archives, etc.	5
Auditions privées	17
Total	**136**

CALENDRIER DES RÉUNIONS

24 avril 2009	Wendake
22 mai 2009	Montréal
30 juin 2009	Île d'Orléans
29 juillet 2009	Conférence téléphonique
21 août 2009	Québec
30 septembre et 1er octobre 2009	Tournée régionale en Montérégie
13 novembre 2009	Centre d'archives de Québec et des Archives gouvernementales
16 décembre 2009	Québec
29 janvier 2010	Montréal
26 février 2010	Québec
25 mars 2010	Québec

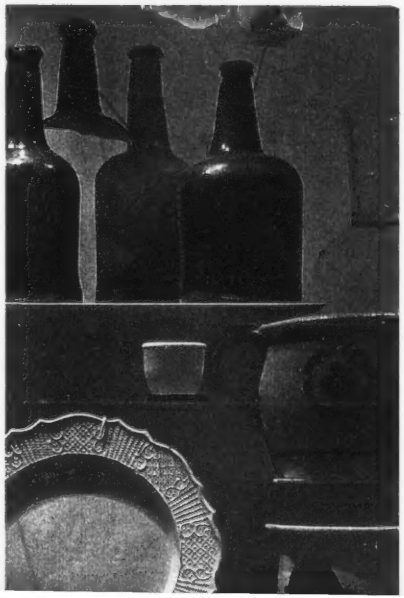

RESSOURCES HUMAINES

Au 31 mars 2010, les personnes suivantes formaient l'équipe de travail de la Commission :

- M. Yves Lefebvre, président
- vice-président (poste vacant)
- Mme Corinne Gustin, adjointe administrative
- Mme Huguette Piché, technicienne en administration

De plus, la Commission a accueilli, au cours de l'été 2009, deux stagiaires étudiants :

- Mme Delphine Blanc, stagiaire de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, du 1er juin au 21 août
- M. Mathieu Payette-Hamelin, candidat au Ph. D. en aménagement à l'Université de Montréal, du 15 juin au 28 août

La Commission s'adjoint également des spécialistes à qui elle confie des mandats ponctuels. Nous remercions les personnes qui ont collaboré, à titre de consultants, aux études suivantes complétées au cours de l'année :

- *Empreintes & mémoire, tome II, Arrondissements de Sillery, Beauport et Charlesbourg :*
  - Mme Suzel Brunel, chargée de projet
  - Mme Sylvie Lacroix, chargée de la rédaction des textes et de la photographie
  - M. Bertrand Lachance, cartographe
  - M. Pierre Lahoud, historien et photographe (pour les photos aériennes)
- *L'étude d'impact patrimonial, guide pratique :*
  - Mme Nathalie Hamel, consultante en ethnologie et en patrimoine
- *L'utilisation des immeubles classés monuments historiques comme lieux de tournage cinématographique ou télévisuel :*
  - Mme Louise Gendron, chargée de projet

RESSOURCES FINANCIÈRES

Les crédits alloués à la Commission pour l'exercice financier 2009-2010 s'élevaient à 631 162$.

Fonctionnement – personnel	418 652$
Traitements	418 652$
Fonctionnement – autres dépenses	212 510$
Transport et communications	32 939$
Services professionnels et administratifs	138 747$
Location d'équipement et hébergement site Internet	5 030$
Loyer Société immobilière du Québec	28 680$
Fournitures et approvisionnement	2 742$
Matériel et équipement	4 372$
Total	631 162$

Manuel Mendo

ANNEXE 1

RÉSUMÉ DE LA LOI SUR LES BIENS CULTURELS

1922

- Promulgation de la Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique et artistique.
- Création de la Commission des monuments historiques.

Le Québec est la première province canadienne à légiférer dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine.

1952 et 1963

Modifications apportées à la loi pour en élargir la portée.

1972

- La Loi sur les biens culturels remplace la loi existante.
- La Commission des biens culturels du Québec remplace la Commission des monuments historiques.

1985

Modifications apportées à la loi afin de permettre aux municipalités de citer des monuments historiques ou de constituer des sites du patrimoine.

Fonctions de la loi :

- Reconnaître et classer des biens culturels dont la conservation présente un intérêt public d'un point de vue esthétique ou historique.
- Décréter « arrondissement historique » un territoire où se trouve une concentration de monuments ou de sites historiques.
- Décréter « arrondissement naturel » un territoire en raison de l'intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque que présente son harmonie naturelle.
- Prévoir l'établissement d'une « aire de protection » autour d'un monument classé.
- Régir la délivrance des permis de recherche archéologique.
- Conférer aux municipalités le privilège de citer un monument situé sur leur territoire et dont la conservation présente un intérêt public.
- Conférer aux municipalités le privilège de constituer en site du patrimoine tout ou partie de leur territoire où se trouvent des biens culturels immobiliers et dans lequel le paysage architectural présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique.
- Sanctionner toute infraction à la loi.

ANNEXE 2

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE: BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE

Objectif gouvernemental 1 :
Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel :
1 Faire connaître le concept de développement durable et les seize principes s'y rattachant.

	Gestes	Suivis
1 Mettre en œuvre, en services partagés avec le MCCCF, des activités contribuant à la réalisation du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique*	Participer aux activités de sensibilisation et de formation organisées par le MCCCF.	Action posée
	Diffuser des capsules électroniques d'information et de sensibilisation à l'ensemble du personnel.	À mettre en œuvre
Cibles et indicateurs	Le taux d'employées et d'employés touchés par les activités de sensibilisation, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières. Cible : 100 % du personnel d'ici la fin de 2011.	
Résultats de l'année	Le *Plan d'action de développement durable 2008-2013* a été communiqué à l'équipe de la CBCQ et mis en ligne sur son site Internet.	
2 Assurer la prise en compte systématique des principes de développement durable lors de la rédaction des avis et conseils destinés à la ministre	Transmettre à tous les membres de la Commission l'information pertinente au sujet de la Stratégie 2008-2013.	Action posée
	Faire un rappel systématique aux principes de développement durable dans les échanges avec les professionnels du MCCCF et dans les délibérations de la Commission.	Action posée
Cibles et indicateurs	Nombre d'avis et de conseils qui respectent les principes de développement durable. 100 % des avis et conseils avant la fin de 2009.	
Résultats de l'année	Le *Plan d'action de développement durable 2008-2013* de la CBCQ a été adopté par les membres de la Commission qui en tiennent toujours compte dans leurs discussions et leurs décisions.	
3 Promouvoir les liens intrinsèques qui unissent la conservation du patrimoine et le développement durable	Signaler la contribution exceptionnelle de la protection du patrimoine culturel au développement durable dans les études, avis, rapports d'audition et autres correspondances transmis à la ministre et à ses conseillers.	Action débutée
	Mentionner l'inscription du principe de la protection du patrimoine culturel dans la Loi sur le développement durable dans les études, avis, rapports d'audition et autres correspondances transmis à la ministre et à ses conseillers.	Action débutée
Cibles et indicateurs	Taux de mention des liens intrinsèques qui unissent la conservation du patrimoine et le développement durable dans les études, conférences, auditions et correspondances transmises à la ministre et à ses conseillers. 100 % des études, conférences, auditions et correspondances réalisées avant la fin de 2009.	
Résultats de l'année	Les actions de la CBCQ s'inscrivent dans une perspective de développement durable et l'organisme rappelle dans les documents qu'il produit que la protection du patrimoine culturel est l'un des principes identifiés dans la Loi sur le développement durable.	
4 Approfondir la réflexion sur les liens qu'entretiennent la protection du patrimoine et le développement durable	Confier un mandat de recherche et de rédaction à un consultant en patrimoine d'ici la fin de 2011.	À mettre en œuvre
Cibles et indicateurs	Réalisation d'une étude qualitative sur le sujet pour publication d'ici la fin de 2012.	
Résultats de l'année	L'étude portant de manière spécifique sur les liens entre la protection du patrimoine et le développement durable reste à faire, mais plusieurs études réalisées durant l'année abordent un aspect ou l'autre de la question.	

Objectif gouvernemental 4 :
Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Objectif organisationnel :
2 Concilier protection du patrimoine et respect des normes en vigueur (Régie du bâtiment et normes relatives à l'accès sans obstacles pour les personnes handicapées).

	Gestes	**Suivis**
5 Prendre en compte les normes de la Régie du bâtiment et les normes d'accès sans obstacles pour les personnes handicapées dans les avis et conseils transmis à la ministre	Lorsque nécessaire, évoquer les normes de la Régie du bâtiment et celles d'accès sans obstacles pour les personnes handicapées dans les avis et conseils transmis à la ministre.	Action posée
Cibles et indicateurs	Nombre d'avis et de conseils transmis à la ministre qui tiennent compte des normes pertinentes pour les dossiers étudiés. Objectif : 100 % des avis et conseils concernés formulés avant 2009.	
Résultats de l'année	Depuis avril 2009, la CBCQ inscrit systématiquement dans ses avis un rappel que tout bien patrimonial public doit être, dans la mesure du possible, accessible aux personnes handicapées.	

Objectif gouvernemental 6 :
Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux

Objectif organisationnel :
3 Favoriser, en services partagés avec le MCCCF, l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de la CBCQ.

	Gestes	**Suivis**
6 Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable	Élaborer un cadre de gestion environnementale.	Action débutée
	Poursuivre et mettre en œuvre l'adoption de pratiques plus favorables à l'environnement.	Action débutée
Cibles et indicateurs	État d'avancement de la mise en œuvre à la CBCQ d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables. Objectif : avoir adopté un cadre de gestion environnementale élaboré en collaboration avec le MCCCF d'ici 2011; avoir mis en œuvre 4 mesures ou activités pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et avoir adopté 3 pratiques d'acquisitions écoresponsables d'ici 2011.	
Résultats de l'année	La CBCQ utilise du papier fin recyclé, a programmé ses imprimantes pour l'impression recto/verso par défaut et récupère le papier. Elle privilégie désormais la mise en ligne et l'envoi par courriel de ses études à leur diffusion en format papier. Elle a remplacé ses vieux ordinateurs par des appareils répondant aux normes EPEAT. Elle favorise, enfin, le covoiturage lors des déplacements des membres de la Commission pour les réunions mensuelles et celles des divers comités.	

Objectif gouvernemental 18 :
Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

Objectif organisationnel :
4 Contribuer au développement d'outils de sensibilisation et de gestion favorisant un aménagement et un développement du territoire soucieux de la protection du patrimoine culturel

	Gestes	**Suivis**
7 Réaliser des études qui visent à promouvoir la protection du patrimoine culturel dans l'aménagement et le développement du territoire	Mise en ligne des études sur le site Internet de la CBCQ. Envoi par courriel des études à la liste de diffusion de la CBCQ	Action posée Action débutée
Cibles et indicateurs	Réalisation de 5 études énumérées dans le plan d'action et publication des résultats (en ligne et envoi à la liste de diffusion) d'ici 2013.	
Résultats de l'année	L'étude sur l'insertion architecturale en milieu patrimonial est en cours.	

Objectif gouvernemental 21 :
Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique

Objectif organisationnel :
5 Contribuer au développement d'outils de sensibilisation et de gestion favorisant une meilleure protection du patrimoine culturel

	Gestes	**Suivis**
8 Réaliser des études qui visent à promouvoir la protection du patrimoine culturel dans une perspective de développement durable	Mise en ligne des études sur le site Internet de la CBCQ. Envoi par courriel des études à la liste de diffusion de la CBCQ.	Action posée Action débutée
Cibles et indicateurs	Compléter les 6 études énumérées dans le plan d'action d'ici 2013.	
Résultats de l'année	Après la publication, en janvier 2009, de *L'étude d'impact patrimonial : un outil pour la gestion du changement*, une recherche complémentaire sur le même sujet, intitulée *L'étude d'impact patrimonial, guide pratique*, a été complétée et mise en ligne et une troisième, portant sur les matériaux de construction traditionnels, le sera prochainement.	

Commission des biens culturels du Québec

Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc A – Rez-de-chaussée
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone: 418 643-8378
Télécopieur: 418 643-8591
Adresse électronique: info@cbcq.gouv.qc.ca
Site Internet: **www.cbcq.gouv.qc.ca**

Imprimé sur du Rolland Enviro100, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, Procédé sans chlore, FSC Recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

RECYCLE
Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC® C001937

BIOGAZ ÉNERGIE

Commission des biens culturels
Québec